

28, avenue de Ventadour
19300 Egletons
tél. : 05 55 93 13 19
fax : 05 55 93 38 34
mail : ce.0190018s@ac-limoges.fr
www.lyceecaraminot.fr

Egletons, le

«SOCIETE»
«ADRESSE1»
«ADRESSE2»
«CP» «VILLE»

Monsieur,

Au nom de tous nos personnels et nos élèves, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2018.

Comme chaque année, vous allez devoir prochainement régler votre **TAXE d'APPRENTISSAGE**.

Vous connaissez la place importante du lycée Pierre CARAMINOT dans le domaine des formations professionnelles et technologiques du génie civil, de l'industrie et du développement durable, aussi bien en formation initiale qu'en formation continue, et dans celui de l'innovation au profit des entreprises.

L'établissement est support

- ✓ de la plateforme technologique Travaux Publics du Limousin
- ✓ du Campus des métiers, des qualifications du génie civil et des infrastructures intelligentes du Limousin.

En nous versant votre contribution vous participez directement au financement des évolutions technologiques nécessaires à la qualité de nos formations :

⇒ **Bac professionnels :**

- ↳ Travaux Publics
- ↳ Technicien d'Etudes du Bâtiment

⇒ **BTS :**

- ↳ Travaux Publics en initial et en alternance
- ↳ Etude et Economie de la Construction
- ↳ Métiers du Géomètre Topographe et de la Modélisation Numérique

⇒ **Bac Sciences et Technologie de l'Industrie et du Développement Durable**

- Spécialité Architecture et Construction
- Spécialité Energie-environnement

A la rentrée 2017 a été créée une nouvelle formation accessible après un bac +2 en détection géoréférencement des réseaux, formation innovante unique en France.

A titre d'exemple, en 2016 et 2017, la taxe d'apprentissage a permis de financer les équipements suivants : niveau numérique, appareil photos avec prise grande vitesse, maquette pour l'étude de systèmes pluri-techniques, logiciels, robots haptiques...

Pour continuer dans cette voie et vous permettre de recruter des jeunes toujours mieux formés, nous espérons pouvoir bénéficier de votre aide.

Pour cela, **vous devez verser la taxe d'apprentissage à un organisme collecteur (OCTA) de votre choix en indiquant, sur votre formulaire de versement, que vous souhaitez la verser en tout ou partie au lycée Pierre CARAMINOT et en joignant les références ci-dessous.**

L'organisme collecteur se chargera ensuite de nous en reverser le montant.

Par ailleurs, nous serions heureux de vous accueillir pour vous présenter nos formations lors des Journées Portes Ouvertes organisées cette année :

- ❖ **Le samedi 3 février 2018 de 9h à 13h00 pour présenter nos BTS**
- ❖ **Le samedi 17 mars de 2018 9h à 13h00 pour présenter nos formations de la 2^{nde} à la Terminale.**

Un apéritif sera servi à 13h ces deux jours-là ; vous y êtes cordialement invité.

Je vous remercie par avance de votre aide et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Proviseur,



Christophe LABORDE

Références à joindre à votre bordereau de déclaration :

✂.....

Monsieur le Proviseur, Lycée Pierre CARAMINOT 28 avenue de Ventadour 19300 Egletons

Coordonnées Comptables : à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Pierre CARAMINOT							
IBAN (<i>International Bank Account Number</i>)							BIC (<i>Bank Identifier Code</i>)
FR76	1007	1190	0000	0010	0109	767	TRPUFRP1

Le lycée Pierre CARAMINOT est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage pour les catégories : ouvriers qualifiés, cadres moyens et cadres supérieurs.